



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2019

Convocation : 30 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Nombre de Conseillers Absents : 2 (+ 2 pouvoirs)

Etaient présents : M. Jacques RICHARD - Mme Annie BERTRAND - Mme Delphine LEFEBVRE – M. René OLIVIER - M. Arsène SAVARY (jusque 19 h 30)- Mme Marie-Françoise CHOQUET –

M. Hervé DECAMPS - Mme Brigitte DELOBEL – M. Bruno MONVOISIN –
Mme Martine QUATRELIVRE - M. Philippe PAMELLE

Absents excusés : M. Lucien DEFAWE, donne pouvoir à Mme Delphine LEFEBVRE
M. Eric MUNCHOW, donne pouvoir à Mme Marie-Françoise CHOQUET

Absents : Mme Karine BILBAUT – Mme Aline DOS SANTOS

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Philippe PAMELLE

I – APPEL D'OFFRES : PASSATION D'UN MARCHE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES, CHOIX DES ENTREPRISES SUITE A LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSES LORS DE LA REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de la commission d'appel d'offres

s'est tenue le 23 octobre 2019 avec Madame LECIEJEWSKI, architecte, maître d'œuvre, qui a présenté le rapport d'analyses des offres donnant les entreprises retenues :

1 - PROCEDURE ET FONDEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Procédure de passation du marché : Appel d'offres adapté – article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Rappel de la procédure :

- Date d'envoi de l'avis à la publication : 22 Juillet 2019
- Date limite de réception des offres : 16 Septembre 2019 à 16h00
- Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Relance du lot 03 suite infructueux

- Date d'envoi de l'avis à la publication : 20 septembre 2019
- Date limite de réception des offres lot 03 : 09 Octobre 2019

2 - LISTE DES LOTS

Le marché est décomposé en 7 lots :

- Lot n°1 : Démolitions - VRD - Gros oeuvre - Carrelage
- Lot n°2 : Charpente - Couverture
- Lot n°3 : Menuiseries Extérieures – Plâtrerie Isolation – Menuiseries Intérieures – Plafond suspendus - Serrurerie
- Lot n°4 : Chauffage – Plomberie - VMC
- Lot n°5 : Electricité
- Lot n°6 : Peinture
- Lot n°7 : Cuisine

3 - CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

La valeur technique : 40 %

Notice retraçant le Schéma d'Organisation et de suivi de l'élimination des déchets de Chantier (méthodes employées pour le tri, lieux d'acheminement des différents déchets, moyens de contrôle et de suivi pendant les travaux) **10 Pts**

Moyens affectés par l'entreprise pour mener à bien le chantier - Moyens matériels et humains (qualifications) : **05 Pts**

Méthodologie de mise en oeuvre (dispositions techniques projetées) : **15 Pts**

Respect des délais (*note sur le respect des délais et détail des interventions*) : **10 Pts**

Prix des prestations : 60 %

Légende du tableau

Cotation valeur technique

0/5 ; 0 /10 ; 0/15 : ne répond pas à l'objet de la consultation

1.25/5 ; 2.5/10 ; 3.75/15 : répond succinctement à l'objet de la consultation

2.5/5 ; 05/10 ; 7.5/15 : répond en partie à l'objet de la consultation

3.75/5 ; 7.5/10 ; 11.25/15 : répond en grande partie à l'objet de la consultation

5/5 ; 10/10 ; 15/15 : répond totalement à l'objet de la consultation

Formule de calcul de la note pour le prix de la prestation

Note attribuée $\frac{60}{K}$ avec $K = \frac{\text{Offre de prix du candidat}}{\text{Offre économiquement la plus avantageuse}}$

. La décomposition du prix global et forfaitaire : cadre ci-joint à compléter sans modification hormis la colonne quantité qui est fournie à titre indicatif : 60%.

4 - RETRAIT ET DEPOT DE L'OFFRE

8 Entreprises ayant déposé une offre :

1	Entreprise CARRE -	Lot 2
2	Entreprise BONIFACE -	Lot 1
3	Entreprise BOYAVAL-	Lot 7
4	Entreprise VAAST -	Lot 4
5	Entreprise LEPLOMB -	Lot 6
6	Entreprise FRANCOIS -	Lot 4
7	Entreprise HUYON -	Lot 2
8	Entreprise EIN -	Lot 5

Relance lot 03

3 Entreprises ayant déposé une offre :

9	Entreprise GARCON	Lot 3
10	Entreprise ADP MENUISERIE	Lot 3
11	Entreprise SANIEZ	Lot 3

LOT N° 1 : DESAMIANTAGE - DEMOLITION – VRD – GROS ŒUVRE – CARRELAGE

- montant de l'estimation : 224 630.50 € HT

1 entreprise a rendu une offre :

Entreprise BONIFACE : montant : 209 479.06 € HT
La note donne 73.75/100 points
Classement : 1

LOT N° 2 : CHARPENTE – COUVERTURE

- montant de l'estimation : 82 921.85 € HT

2 entreprises ont rendu une offre :

Entreprise CARRE : montant : 88 768.97 € HT
Entreprise HUYON : montant : 78 444.38 € HT

Entreprise HUYON, la note donne 97.50/100 points
Classement : 1

Entreprise CARRE, la note donne 90.52/100 points
Classement : 2

**LOT N° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES – PLATRERIE ISOLATION -
MENUISERIES INTERIEURES - PLAFONDS SUSPENDUS – SERRURERIE**

- montant estimation : 98 926.20 € HT

3 entreprises ont rendu une offre :

Entreprise GARCON : montant : 110 763.15 € HT (option du portail 4 189.00 € HT)
Entreprise ADP MENUISERIE : montant : 99 950.28 € HT (option du portail 4 774.65 € HT)
Entreprise SANIEZ CONSTRUCTION : montant: 93 667.70 € HT (option du portail 2
900.48 € HT)

Entreprise SANIEZ CONSTRUCTION, la note donne 88.75/100 points
Classement : 1

Entreprise ADP MENUISERIE, la note donne 86.23/100 points
Classement : 2

Entreprise GARCON, la note donne 81.99/100 points
Classement : 3

LOT N° 4 : CHAUFFAGE – PLOMBERIE –VMC

- montant estimation : 39 810.00 € HT

2 entreprises ont rendu une offre :

Entreprise VAAST : montant: 31 600.00 € HT
Entreprise FRANCOIS : montant : 32 245.00 € HT
offre après analyse (inversion dans le DGPF) : 32 195.00 € HT

Entreprise VAAST, la note donne 86.25/100 points
Classement : 1

Entreprise FRANCOIS, la note donne 83.89/100 points
Classement : 2

LOT N° 5 : ELECTRICITE

- montant estimation : 36 922.99 € HT

1 entreprise a rendu une offre :

Entreprise EIN: montant : 22 610.47 € HT

Entreprise EIN, la note donne 100/100 points

Classement : 1

LOT N° 6 : PEINTURE

- montant estimation : 6 297.60 € HT

1 entreprise a rendu une offre :

Entreprise LEPLOMB : montant : 5 588.10 € HT

Entreprise LEPLOMB, la note donne 98.75/100 points

Classement : 1

LOT N° 7 : CUISINE

- montant estimation : 40 000.00 € HT

1 entreprise a rendu une offre :

Entreprise BOYAVAL : montant : 38 275.00 € HT

Entreprise BOYAVAL, la note donne 100/100 points

Classement : 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS (ht) :

Lots estimation	Entreprises	Montant de base	Montant
1 DESAMIANPAGE - DEMOLITIONS -VRD – GROS OEUVRE - CARRELAGE	BONIFACE	209 479,06 €	224 630,50 €
2 CHARPENTE - COUVERTURE	HUYON	78 444,38 €	82 921,85 €
3 MENUISERIES EXTERIEURES - PLATRERIE – ISOLATION - MENUISERIE INT – PLAFONDS SUSPENDUS - SERRURERIE	SANIEZ	93 667,70 €	98 926,20 €
4 CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VMC	VAAST	31 600,00 €	39 810,00 €

5	ELECTRICITE	EIN	22 610,47 €	36 922,99 €
6	PEINTURE	LEPLOMB	5 588,10 €	6 297,60 €
7	CUISINE	BOYAVAL	38 275,00 €	40 000,00 €
	TOTAL		479 664,71 €	529 509,14 €

Les entreprises non retenues ont été avisées par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le mardi 12 novembre 2019 à 14 heures, une réunion se tiendra avec l'architecte et les entreprises retenues.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des diagnostics énergétiques et une étude thermique seront éventuellement réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

DEMANDE DE PRET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Banque des Territoires, de la Caisse des Dépôts et Consignations est la seule banque qui a envoyé un dossier à constituer pour un prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter un prêt de 300 000 €, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer le contrat de prêt et toutes pièces relatives à cette affaire.

II - POINT SUR LE PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 3 octobre 2019, le projet a été présenté à l'ARS et a reçu un accueil favorable (courrier du 24 octobre 2019).

Monsieur Raymond YEDDOU, nouveau Sous-Préfet a également apprécié la présentation par le Docteur CAREMELLE, tout comme son prédécesseur.

Le Département, la Région et l'Etat sont favorables à ce projet.

Il est nécessaire de lancer le marché pour la maîtrise d'œuvre pour le projet immobilier.

Un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est à déposer avant le 9 décembre 2019.

Egalement, un dossier PRADET (Fonds ou subvention qui dépend de la Région) est à constituer.

Une fiche projet qui correspond à un projet de territoire est à établir pour notre dossier.

Ce dossier PRADET sera présenté au pôle métropolitain par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Une subvention FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) Européenne est à solliciter ainsi que le FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle Investissement et Fonctionnement) pour le surcoût des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

III - TERRAINS DU LOTISSEMENT « LA VOIE NOUVELLE » PROJET « AGES ET VIE » HABITAT PERSONNES AGEES EN PERTE D'AUTONOMIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'il a adressé à l'organisme Ages et Vie, une étude de faisabilité est en cours pour ce projet. L'un des responsables revient sur le terrain le 12 novembre 2019.

Pour information, un investisseur est intéressé pour créer un lotissement rue de Villers-Guislain, mais une partie de la zone n'est pas urbanisable. Monsieur le Maire le rencontrera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer toutes pièces relatives à ces affaires.

SUBVENTION DU DEPARTEMENT

PLACE DE LA GARE

Monsieur le Maire vient de recevoir un dossier de demande de subvention pour de la voirie. Un dossier sera déposé pour la Place de la Gare et un financement du département sera sollicité.

Le coût des travaux de 38 654.40 € TTC sera inscrit au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

IV - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE, DEVIS DU CABINET VERDI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis du Cabinet VERDI relatif à la modification du PLU, le montant est de 3 820.00 € HT et 4 584.00 € TTC . La facture sera transmise à la Communauté d'Agglomération de Cambrai qui a la compétence PLU.

Une nouvelle enquête publique va se dérouler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

V - PERENNISATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Mademoiselle Marie-Ange BACHELET, à disposition de l'Ecole du Sacré-Cœur, est sous contrat aidé «Contrat d'Avenir», qui se termine le 15 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} février 2020, à 20 heures hebdomadaires (24 heures de présence compte-tenu des vacances scolaires).

VI - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable aux décisions modificatives qui seront nécessaires pour le paiement des factures jusqu'à la fin de l'année.

VII - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI, RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES), AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL, ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire expose le rapport de la CLECT du 10 septembre 2019 relative au transfert de compétences optionnelles supplémentaires portant sur l'action culturelle et l'action sportive, de même sur le transfert de la compétence «Elaboration du Plan-Climat-Air-Energie-Territorial».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce rapport.

Une nouvelle CLECT aura lieu le 19 novembre 2019, elle aura pour thème les attributions de compensation suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, à la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Monsieur le Maire fait état de la réponse apportée à la recommandation concernant la fusion avec la Communauté de Communes de la Vacquerie.

Réponse formulée en totale concertation et qui fait état d'une fusion équilibrée.

VIII - DEMANDE DE LA FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

Monsieur le Maire lit le courrier du Président de la Fédération Française d'Equitation qui informe que Monsieur Florimond DELOBEL, a participé au championnat de France d'équitation et a obtenu la médaille d'argent dans la discipline du Pony Games catégorie Club Elite.

Le Président remercie des encouragements que la commune saura apporter à cet établissement et du soutien aux activités équestres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide qu'il sera récompensé lors des manifestations du 1^{er} mai 2020.

IX - DEMANDES DE SUBVENTION

Demande de AFM TELETHON :

Lors de la réunion de vote des subventions aux associations, du 20 juin 2019 il est prévu une subvention si le Téléthon a lieu à Gouzeaucourt.

X - QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance,
il est 21 h 30.

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

Le Secrétaire,
M. PAMELLE Philippe

Mme BERTRAND Annie

Mme LEFEBVRE Delphine

M. OLIVIER René

M. SAVARY Arsène

Mme CHOQUET Marie-Françoise

M. DECAMPS Hervé

Mme DELOBEL Brigitte

M. MONVOISIN Bruno

Mme QUATRELIVRE Martine

M. Lucien DEFAWE, donne pouvoir à Mme Delphine LEFEBVRE

M. Eric MUNCHOW, donne pouvoir à Mme Marie-Françoise CHOQUET